

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2020069CS0102**

Comité Syndical du 9 mars 2020

Date de convocation : 27 février 2020

Date d'affichage : 12 mars 2020

OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2019 : compte administratif.

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	53
Nombre de procurations au moment du vote :	7

Le Président propose au Comité Syndical qui l'accepte, Monsieur Roland TELMAR, 1^{er} Vice-Président, comme Président *ad hoc*.

Le Président Jean-Michel BOLVIN cède la Présidence du Comité Syndical à Monsieur Roland TELMAR.

Monsieur Roland TELMAR demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte administratif 2019 du budget annexe Très Haut Débit.

Il est indiqué que ledit compte administratif 2019 est identique au compte de gestion 2019 voté précédemment.

Il est précisé que le compte administratif 2019 du budget annexe Très Haut Débit était joint, dans son intégralité, aux convocations.

Il est donné lecture, section par section et chapitre par chapitre, du compte administratif 2019 du budget annexe Très Haut Débit dont la balance générale s'établit comme suit :

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	CA 2019
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 194 509,47	G 1 154 200,87
	Section d'investissement	B 0,00	H 425 767,14
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 40 308,60 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 425 767,14 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 620 276,61 = A+B+C+D	1 620 276,61 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	0,00 = E+F	0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 194 509,47 = A+C+E	1 194 509,47 = G+I+K
	Section d'investissement	425 767,14 = B+D+F	425 767,14 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	1 620 276,61 = A+B+C+D+E+F	1 620 276,61 = G+H+I+J+K+L

Fonctionnement - Dépenses		Mandats émis
65	Autres charges de gestion courante	1 154 200,87
67	Charges exceptionnelles	40 308,60
Total		1 194 509,47

Fonctionnement - Recettes		Titres émis
74	Dotations, subventions et participations	1 153 587,31
75	Autres produits de gestion courante	613,56
002	Excédent de fonctionnement reporté de 2018	40 308,60
Total		1 194 509,47

Investissement - Dépenses		Mandats émis	RAR	Année 2019
001	Solde d'exécution négatif reporté de 2018	425 767,14	0,00	425 767,14
Total		425 767,14	0,00	425 767,14

Investissement - Recettes		Titres émis	RAR	Année 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	425 767,14	0,00	425 767,14
Total		425 767,14	0,00	425 767,14

Madame Laure GAUTHIER précise que :

- **la clôture de l'exercice 2019 du budget annexe Très Haut Débit et des exercices antérieurs cumulés est de 0,00 €.**

Le Président Jean-Michel BOLVIN assiste à la discussion.

Il n'est posé aucune question par les membres du Comité Syndical.

Le Président Jean-Michel BOLVIN quitte la salle de réunion avant les opérations de vote.

Le 1^{er} Vice-Président précise que les modalités de vote du compte administratif du budget annexe sont les suivantes : le budget est voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le 1^{er} Vice-Président propose de procéder au vote du compte administratif 2019 du budget annexe Très Haut Débit.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**60 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve** le compte administratif 2019 du budget annexe Très Haut Débit tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - par voie de conséquence, le compte administratif 2019 du budget annexe Très Haut Débit est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le compte administratif 2019 du budget annexe Très Haut Débit.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.